

COURRIER DE LA SAMBRE.

N^o 113.

JEUDI.

12 AOUT 1830.

PAYS-BAS. — Namur, 11 août.

On cherche, pour le service de la bouche de l'ex-roi Charles X, un homme à toutes sauces, chacun aura sans doute bientôt fixé son attention sur celui à qui reviennent de droit ces honorables fonctions; il aurait l'espoir de devenir écuyer tranchant.

— Une députation de Baskirs et de Calmouks est attendue sous peu dans nos murs; le but de son voyage est, dit-on, de remettre à M^r V. M. un *knout d'honneur*.

— Le talent de M^r V. M., comme publiciste, court le monde; d'autres pensent qu'il bat la campagne.

— Le prince de Monaco, grand roi, comme chacun sait, a été tellement ému de la profondeur de la sentence Marchoto-despotique : *La royauté ne recule pas*, qu'il vient de supplier M^r V. M. de profiter de ses momens de loisir pour lui adresser un projet de constitution; on assure que ce projet est déjà ébauché et que le bourreau sera, suivant lui, président du conseil des ministres; le tout dans le but d'obtenir une justice expéditive.

— Depuis le 29 juillet dernier, époque néfaste pour M^r V. M., le *National* lui-même est placé plus haut dans l'estime publique que le *Namurois*.

— Notre bon M^r P. n'est pas encore bien remis de la frayeur que lui a causée l'algarade de M^r V. M.; il continue à se cacher derrière trois inconnus, au risque d'égaliser zéro, comme le disait très-mathématiquement son bouillant et fougueux adversaire.

— M^r V. M. est bien plaisant quand il fait de l'esprit; mais nous le trouvons bien plus drôle quand il parle sérieusement, témoin l'article inséré dans le n^o 291 du *Namurois*.

— Nous avons eu l'intention de répondre sérieusement à cet article, mais penser à M^r V. M., provoque déjà le rire; force nous a donc été de rire. M^r V. M., qui a encore quelque pudeur, mais qui a bien plus d'étourderie, s'est mordu les pouces le 30 juillet en pensant à la sottise qu'il avait débitée le 29; il espérait que cela passerait en conversation, et que grâce à un changement de système, on clorait les yeux sur sa théorie du pouvoir royal; mais nous qui étudions cet individu avec tout l'amour d'un naturaliste qui examine un quadrupède, nous nous attachons à saisir tous les actes de cet individu qui peuvent tendre à le caractériser, et on conviendra que cet article du 29 ne pouvait nous échapper, c'était là un trait de caractère, c'était son premier mouvement, sa première idée; sa rétraction du lendemain devenait un nouveau trait, et tout naturaliste qui aurait fait la même observation que nous, et qui aurait cherché à classer un individu, aurait noté 1^o animal féroce; 2^o caractère prompt et irréfléchi; 3^o versatile, etc., etc.; le tout en supposant que le naturaliste ne s'occupât que d'une brute, et nous sommes trop polis pour admettre ici l'identité; ce que nous en disons n'est que pour montrer l'analogie de l'étude que nous faisons du *susdit* et de celle que ferait un naturaliste.

Ayant donc convenablement relevé 1^o l'absurdité du 29; 2^o la versatilité du 30, M^r V. M. n'osa nous répondre directement et inséra dans son n^o 291 un petit article dont le but, quoique détourné, est de prouver que la glorieuse révolution de 1830 est nuisible à la France si heureuse, si riche avant cette révolution, et dangereuse par les suites qu'elle peut avoir, en lui prédisant par analogie les suites de celle de 89.

Examinons : pour M^r V. M., toute la révolution de 89 et celle de 1830 se résument à ces mots : *Vive Lafayette! vive d'Orléans! vive le drapeau tricolore!* Il ne voit que, cela dans

les deux révolutions; un commandant de la garde nationale, un nom et une couleur, voilà leurs seuls résultats. Il oublie l'abolition des anciens abus, la sanction des grands principes de droit public, la reconnaissance du pouvoir national, etc., etc., voilà bien l'homme! Laissant ainsi de côté ces seuls et vrais résultats de la révolution de 89, il considère toutes les péripéties de ce grand événement et semble en présager de pareilles pour celle de 1830. Il oublie qu'en 89 tout était à renverser, tout à créer; il oublie qu'en 1830 il n'y a qu'à maintenir, qu'à donner une sanction légale aux principes, qu'il n'y a rien à bouleverser. Et il a l'impudence de dire que ce dernier mouvement fait *retrograder la nation française et la reporte précisément au même point d'où elle est partie en 89*. Eh! misérable folliculaire, si vous aviez pu vous donner un ridicule de plus, si vous aviez voulu mieux prouver votre servilisme, vous n'auriez pu mieux dire. Oui, vous écrivez contre votre conscience, oui, vous vous mentez à vous-même en écrivant de semblables sottises, en 1830 on n'a donc crié que *vive Lafayette! vive d'Orléans! vive le drapeau tricolore!* et vous oubliez toute cette grande nation bravant la mitraille et les bayonnettes aux cris de *vive la charte*, ce peuple généreux et désormais le premier du monde entier, chassant devant lui ces troupes de soldats égarés, et au milieu de l'effervescence, s'abstenant de tout acte condamnable? Et vous, vous Monsieur, vous osez vous permettre de le flétrir en le comparant à la populace de 89 qui souilla la cause de la liberté par des crimes de toute espèce! Oui, Monsieur, c'est ici avec indignation que je vous crie de vous cacher. Allez donc, vous seul, de tous les écrivains serviles, avez flétri Charles X de vos éloges et honoré le peuple français de vos calomnies. Vous seul dans toute la Belgique n'avez pas eu un cœur d'homme! car tous nos cœurs ont battu de plaisir et d'admiration au récit de la généreuse et noble conduite des français.

Mais je m'oublie, je parle le langage de l'honneur à M^r V. M., revenons donc à M^r V. M. : Il termine son article de la manière suivante : *Quand l'occasion se présentera, nous ne craignons nullement de publier notre opinion, en dépit même de ceux qui s'irritent au moindre mot qu'ils trouvent ou veulent trouver en opposition avec leur système. Puisque vous vous dites, messieurs, non moins partisans que nous de la liberté de la presse, il faut aussi vous façonner à son régime, et ainsi ne pas prétendre être les seuls qui ayez le droit d'en jouir*. Il résulte de tout cela 1^o que M^r V. M. nous fait ici une petite déclaration de guerre; 2^o qu'il va publier son opinion, quand l'occasion s'en présentera, ce qu'il faut traduire ainsi, quand il en aura une; 3^o que pour obtenir de nous un *laissez-passer* pour les susdites opinions, il nous prend par les sentimens et en appelle à notre amour pour la liberté de la presse. Nous lui répondrons que nous entendons par liberté de la presse l'absence de poursuites et de condamnations multipliées, mais non le droit de réfutation, et je persiste à dire que si je parviens, ainsi que j'en ai pris l'engagement, à vous faire taire ou à vous faire prendre un autre ton, je n'aurai pas le moins du monde porté atteinte à la liberté de la presse; c'est du reste votre affaire, monsieur, tant que le jeu vous amusera vous me trouverez prêt à vous répondre. Si de votre côté vous obteniez le même succès envers nous je vous en féliciterais sincèrement. Je terminerai en vous rappelant, monsieur, votre langage et votre ton il y a trois mois, je vous engage à relire vos macédoines, vos nouvelles de la ville et de la province, vous faisiez de l'esprit que c'était un plaisir, il n'y en avait que pour vous; débonnaires et peu plaisans de notre nature, nous vous regardions avec timidité, bondissant dans la carrière et vous pavanant tout à votre aise; enfin

piqués au jeu nous avons essayé de rire, nous vous avons examinés, nous avons ri, fait rire et le ferons encore s'il plaît à Dieu. Vous savez mieux que tout autre combien nous nous sommes perfectionnés et aux dépens de qui. $x-y-z + P$.

— On lit ce qui suit dans l'*Eclaireur* du 11 août :

Cologne, 10 août.

Depuis avant-hier l'autorité militaire de cette ville a reçu un ordre du cabinet du roi, contenant en substance ce qui suit :

« Les manœuvres d'automne auront lieu de la manière antérieurement prescrite. Les événemens qui ont eu lieu en France n'y exerceront aucune influence; la Prusse ne s'en mêle pas, et embrasse autant moins la cause du parti royal, que le roi de France ne pouvait violer le serment prêté à la charte, et qu'il avait été averti plusieurs fois par la Prusse des suites inévitables qui résulteraient d'un coup d'état.

» En conséquence, il ne sera accordé en Prusse aucun séjour aux réfugiés français. Ceux qui s'y présenteront devront évacuer le territoire endéans les 24 heures.

» Ma volonté est que les provinces rhénanes n'éprouvent aucune entrave dans la manifestation de leur opinion sur les affaires de France. »

Cet ordre est d'autant plus remarquable que S. M. le roi de Prusse ne pouvait, à l'époque où il l'a signé, connaître les suites favorables de la nouvelle révolution. Il est en même temps un témoignage de la justice du monarque et de son horreur du parjure.

— MM. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève étaient le 5 à Mayence.

On lit dans le *Courrier Français* :

« Les bruits qui s'étaient répandus sur des mouvemens en Belgique ne se sont pas confirmés, nous nous en félicitons. Notre triomphe peut être utile aux Belges sans les pousser aux soulèvemens. Leur gouvernement, engagé dans un faux système, peut en comprendre les dangers par l'exemple de ce qui s'est passé en France. Le roi des Pays-Bas n'est mené ni par les prêtres, ni enroulé de ces préventions bigotes qui seules, peut-être, ne laisse plus d'accès à la raison. Les Belges peuvent donc espérer des jours meilleurs; notre révolution les servira sans les troubler. »

Et nous croyons aussi que notre gouvernement est engagé dans un faux système, nous pensons que la révolution française nous servira sans nous troubler, et ce serait un ministère bien aveuglé que celui qui ne comprendrait pas les devoirs que les améliorations incalculables de la France lui imposent envers les Belges.

— Ce matin à l'audience du tribunal, la cause de notre journal et celles du *Courrier de la Meuse* et du *Journal de Verviers*, ont été appelées. MM. les avocats *Zoude*, de *Sauvage*; *Raikem* et *forgeur* ont successivement pris la parole pour demander la remise après les vacances. M. Dethier, substitut du procureur du roi, s'y est opposé, en disant qu'à la vérité on devait accorder toute la latitude nécessaire à la défense, mais qu'une quinzaine lui paraissait suffisante et qu'il ne pouvait consentir une plus longue remise. Malgré les nouvelles observations des avocats présens à l'audience, le président, après avoir consulté le tribunal, a dit que les causes étaient remises au 31 août. Le tribunal est composé de MM. de *Lantremange*, vice président, *Gilman* et *Louvat*, juges. (Politique.)

— On lit dans le *Morning-Chronicle* : « Le tyran de la France a été traité avec plus de miséricorde qu'il ne méritait par un peuple grand et généreux. Un journal a prétendu que la charte lui garantissait l'impunité. Mais le destructeur d'une charte n'a pas le droit d'en réclamer la protection. L'inviolabilité constitutionnelle suppose l'observation de la constitution. Nous ne connaissons pas de doctrine plus dangereuse que celle qui établirait qu'une classe d'hommes, quel que soit leur titre, pourra méditer et commettre des crimes pourvu qu'ils trouvent une poignée de scélérats qui, sous le nom de ministres, se

décident à violer les lois et à attenter aux droits des citoyens. Un tyran trouvera dans tout pays des forcenés prêts à seconder des desseins dans le succès desquels ils verront une fortune se réaliser. Sa disposition à se servir de pareils instrumens, devra nécessairement être encouragée par la certitude que, quoiqu'il en arrive, il ne compromet pas sa vie. Celui qui viole toutes les lois, se met hors la loi. Mais la chose regardant la nation française, qui a préféré user de clémence, nous ne pousserons pas l'argument. Plaise au ciel que la France n'ait pas à se repentir de sa générosité! »

— Aux dernières affaires de Paris, un artiste du théâtre de l'*Opéra-Comique* armé d'un sabre et d'un fusil à deux coups, substituant *Louis XVIII* à *Charles-Quint*, chanta avec amie le couplet suivant qui se trouve dans l'*Opéra de Mazaniello* :

« Louis XVIII, monarque sage,
Fit pour nous de plus douces lois;
Réclamons donc, c'est rendre hommage
Aux vertus du meilleur des rois!

Ici il fut interrompu par les cris mille fois répétés de *vive la liberté!* Puis reprenant :

Je marche à votre tête,
Je m'expose pour vous
Aux coups de la tempête
Qui doit nous sauver tous.
Comme un autre Moïse,
Quand même je devrais
Dans la terre promise
Ne pénétrer jamais!...
Je marche à votre tête,
Je m'expose pour vous!!

Dieu de bonté,
Rends-nous la liberté!!

Il est impossible de décrire l'effet que produisit ce chant sur cette masse qui s'élança au combat précédé de ce digne patriote.

Après, les cris de *vive la liberté* furent encore répétés avec enthousiasme, mais ce n'était plus des vains mots..... Ils étaient libres.

Aux manes des héros qui viennent de sacrifier leur vie pour la liberté, et de tant d'autres braves qui les avaient précédés dans cette glorieuse carrière, etc.

Hymne funèbre et patriotique du 18^e siècle.
(Paroles de *Duphot*, musique de *Lais*.)

Quelle est donc cette voix terrible et magnanime

Qui vient d'ébranler l'Univers;

Qui fait pâlir d'effroi les magistrats pervers;

Tyrans et imposteurs, tous les agens du crime!

C'est la sévère voix de l'immortalité,

Qui crie des rivages sombres :

« Opprobre aux exécrables ombres

» Des fléaux de l'humanité;

» Gloire à tous les héros morts pour la liberté! »

Des caprices du sort nous sommes tous victimes;

Ni les trônes, ni les autels

N'en peuvent garantir; nous sommes tous mortels;

Mais ce qui nous distingue aux ténébreux abîmes,

C'est la sévère voix de l'immortalité;

Qui crie des rivages sombres :

« Opprobre aux exécrables ombres

» Des fléaux de l'humanité;

» Gloire à tous les héros morts pour la liberté! »

Quoi! de fiers oppresseurs usurpent sur la terre

Un culte qui n'est dû qu'aux dieux!

O vérité! punis ces monstres orgueilleux,

Ne souffre plus que l'homme avilisse son frère.

Homme, écoute la voix de l'immortalité

Qui crie des rivages sombres :

« Opprobre aux exécrables ombres

» Des fléaux de l'humanité;

» Gloire à tous les héros morts pour la liberté! »

Urnes qui recueillent la cendre révéral
Des martyrs de la liberté,
Agréés de nos cœurs l'hommage mérité;
Et qu'en ce jour sacré la terre et l'empire
Répètent les accents de l'immortalité,
Qui crie du rivage sombre :
« Opprobre aux exécrationnelles ombres
Des fléaux de l'humanité;
« Gloire à tous les héros morts pour la liberté! »

(Par réminiscence.) *Un antiquaire ardennais, D....n.*

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 9 août.

AVÈNEMENT AU TRÔNE DE PHILIPPE I^{er}.

Dès dix heures, une foule immense encombra les avenues de la chambre des députés; la salle était disposée de la même manière que pour l'ouverture de la session. Seulement on a fait disparaître les rideaux de velours pourpre et les fleurs de lys qui les décoraient. Quatre grands drapeaux tricolores flottent à droite et à gauche du trône, et trois tabourets de velours rouge sont placés devant; plus bas à droite et à gauche sont placées des banquettes destinées aux ministres provisoires.

À droite du trône, le sceptre, l'épée, la couronne sont posés sur un coussin, à gauche se trouve une table disposée pour apposer des signatures. Des dames élégamment parées remplissent les tribunes; celle des ambassadeurs est occupée par les secrétaires d'ambassade et plusieurs dames de distinction. Plus de 250 députés sont présents; 90 pairs prennent place sur les banquettes de la droite. Deux sièges couverts de soie rose placés au centre de l'assemblée sont destinés aux présidents de la chambre des pairs et de celle des députés.

À une heure les huissiers invitent MM. les députés à se rendre dans la salle des conférences pour y tirer au sort la grande députation qui doit aller au-devant du lieutenant-général du royaume.

À deux heures et demie le duc d'Orléans entre dans la salle suivi de ses deux fils; ils s'assoient sur les trois plians en avant du trône.

M. le duc d'Orléans dit : MM. les députés et MM. les pairs asseyez-vous. Puis il ajoute : M. le président de la chambre des députés veuillez lire la déclaration de la chambre élective.

M. Casimir Perrier se lève et lit à haute voix la déclaration votée dans la séance de samedi dernier, ensuite il la remet au prince.

M. le duc d'Orléans s'adressant à M. Pasquier : M. le président, veuillez me remettre l'acte d'adhésion de la chambre des pairs.

M. le baron Pasquier remet au prince l'acte d'adhésion.

« MM. les pairs et MM. les députés, dit ensuite le lieutenant-général du royaume d'une voix forte et sonore, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'adhésion de la chambre des pairs. J'en ai pesé, médité toutes les expressions. J'accepte, sans restriction, ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de Roi des Français, qu'elle me confère. Je suis prêt à en jurer l'observation. »

Ces paroles sont à peine prononcées que les cris de vive le Roi! vive Philippe I^{er}, font retentir les voûtes. Le Roi s'incline, et levant la main au Ciel fait le serment suivant : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle avec les changements et modifications exprimés dans la déclaration de la chambre des députés; de ne gouverner que par les lois et selon toutes les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans les seules vues de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Les cris de vive le Roi, vive Philippe I^{er}, éclatent dans la salle.

Le roi s'avance vers la table où sont déposés les actes et le serment, et y appose sa signature. Ensuite il monte au trône

et prononce un discours dans lequel il dit en substance qu'il est profondément pénétré de toute l'étendue des devoirs que lui impose son serment, qu'il a la conscience de les remplir; qu'il aurait vivement désiré ne pas occuper le trône auquel le vœu national l'a appelé; que la paix est assurée et que les modifications faites à la charte garantissent la sécurité de l'avenir.

Après ce discours, les cris de vive le roi, vive la reine, vive la famille royale, font retentir les voûtes de la salle.

M. Dupont de l'Eure, commissaire au ministère de la justice, annonce que les membres des deux chambres se réuniront demain dans le lieu ordinaire de leurs séances, pour prêter individuellement le serment.

Le roi, en se retirant, a été salué par le peuple, des plus vives acclamations.

L'école de médecine est venue, avec M. Dubois à sa tête, lui rendre hommage au palais royal.

— M. le duc d'Orléans s'appellera Philippe I^{er} et non Philippe VII, pour ne point continuer la succession de la monarchie féodale.

— Charles X est arrivé le 7 à Laigle, à une heure de l'après-midi, avec sa famille et 1,200 hommes des gardes-du-corps et gendarmes d'élite et 2 pièces de canon. Toute la population de Laigle est constitutionnelle; mais on a su se modérer. Les cris *vive la charte!* ne se sont pas fait entendre : on a respecté le malheur. Marmont était à la tête de l'état-major. Ils vont à Cherbourg pour s'embarquer; ils devaient passer par Caen, mais on leur a dit que la vie de Marmont courait de grands risques.

— Un voyageur qui arrive de Londres y a vu arriver M. Cottu pâle, harrassé, effaré, sans linge, sans argent. Il arrivait de Paris, toujours courant, et ne s'était pas arrêté un instant, croyant avoir tous les faubourgs à sa poursuite. Aussitôt que l'insurrection prit un caractère sérieux, M. Cottu qui recommandait toujours le courage et la vigueur, prit la fuite sans se donner le temps de faire son paquet. Il se figura que l'insurrection était dirigée contre lui, que c'était à lui qu'on en voulait, qu'il serait la première victime demandée par le peuple; le pauvre homme ne s'est désabusé qu'à Londres; il aurait pu rester paisiblement à Paris, personne ne pensait à lui.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Toulon, 6 août 1830, à une heure.

« Conformément à vos ordres, le drapeau tricolore vient d'être arboré à bord du vaisseau amiral; à l'hôtel de la préfecture marine, à la mairie et par la place. La rade suivra cet exemple quand on aura pu confectionner la quantité de pavillons nécessaires, on s'en occupe avec activité. »
« Grâce à la bonne intelligence qui règne entre les autorités de terre et de mer, et au bon esprit des habitants, la tranquillité est parfaite. »

Toulon, 6 août à 4 heures et demie.

« *Le Nestor*, parti d'Alger le 30 juillet, vient d'arriver avec 10,240,000 fr. en piastres d'Espagne, et avec les dépêches que je vous envoie par estafette. »

Toulon, le 7 août à 9 heures du matin.

« Je réponds à votre dépêche télégraphique d'hier. »
« Tous les bâtimens de l'état ont arboré le pavillon tricolore hier à six heures du soir. Je vais le faire arborer aux bâtimens de commerce, si cela n'est déjà fait en grande partie. »

Discours de M. de Châteaubriand à la chambre des pairs.

« Messieurs, la déclaration apportée à cette chambre est beaucoup moins compliquée pour moi que pour ceux de MM. les pairs qui professent une opinion différente de la mienne. Un fait dans cette déclaration domine à mes yeux toutes les autres, ou plutôt les détruit. Si nous étions dans un ordre de chose régulier, j'examinerais sans doute avec soin les changements qu'on prétend opérer dans la charte. Plusieurs de ces changements ont été par moi-même proposés. Je m'é-

bonne seulement qu'on ait pu entretenir cette chambre de la mesure réactionnaire touchant les pairs de la création de Charles X. Je ne suis pas suspect de faiblesse pour les *four-nées*, et vous savez que j'en ai combattu même la menace; mais nous rendre les juges de nos collègues, mais rayer du tableau des pairs qui l'on voudra, toutes les fois qu'on sera le plus fort, cela ressemble trop à la proscription. Veut-on détruire la pairie? soit: mieux vaut perdre la vie que de la demander.

Je me reproche déjà ce peu de mots, sur un détail qui, tout important qu'il est, disparaît dans la grandeur de l'événement. La France est sans direction, et j'irais m'occuper de ce qu'il faut ajouter ou retrancher aux mâts d'un navire dont le gouvernail est arraché! J'écarte donc de la déclaration de la chambre élective tout ce qui est d'un intérêt secondaire, et m'en tenant au seul fait énoncé de la vacance vraie ou prétendue du trône, je marche droit au but.

Une question préalable doit être traitée: si le trône est vacant, nous sommes libres de choisir la forme de notre gouvernement.

Avant d'offrir la couronne à un individu quelconque, il est bon de savoir dans quelle espèce d'ordre politique nous constituerons l'ordre social. Etablirons-nous une république ou une monarchie nouvelle?

Une république ou une monarchie nouvelle offre-t-elle à la France des garanties suffisantes de durée, de force et de repos?

Une république aurait d'abord contre elle les souvenirs de la république même. Ces souvenirs ne sont nullement effacés; on n'a pas oublié le temps où la mort, entre la liberté et l'égalité, marchait appuyée sur leurs bras. Quand vous seriez tombés dans une nouvelle anarchie, pourriez-vous réveiller sur son rocher l'hercule qui fut seul capable d'étouffer le monstre? De ces hommes fantastiques, il y en a cinq ou six dans l'histoire: dans quelque mille ans, votre postérité pourra voir un autre Napoléon; quant à vous ne l'attendez pas.

Ensuite, dans l'état de nos mœurs et dans nos rapports avec les États qui nous environnent, la république, sauf erreur, ne me paraît pas exécutable. La première difficulté serait d'amener les Français à un vote unanime. Quel droit la population de Paris aurait-elle de contraindre la population de Marseille ou de telle autre ville de se constituer en république? Y aurait-il une seule république, ou vingt ou trente républiques? Seraient-elles fédératives ou indépendantes! Passons par-dessus ces obstacles; supposons une république unique; avec notre familiarité naturelle, croyez-vous qu'un président quelque grave, quelque respectable, quelque habile qu'il puisse être, soit un an à la tête de l'État sans être tenté de se retirer? Peu défendu par les lois et par les souvenirs, avili, insulté soir et matin par des rivaux secrets et par des agens de trouble, il n'inspirera ni la confiance si nécessaire au commerce et à la propriété; il n'aura ni la dignité convenable pour traiter avec les gouvernements étrangers, ni la puissance nécessaire au maintien de l'ordre intérieur; s'il use de mesures révolutionnaires, la république deviendra odieuse, l'Europe inquiète profitera de ces divisions, les fomentera, interviendra, et l'on se trouvera de nouveau engagé dans des luttes effroyables. La république représentative est peut-être l'État futur du monde, mais son temps n'est pas arrivé.

Je passe à la monarchie.

Un roi nommé par les chambres ou élu par le peuple sera toujours, quoi qu'on fasse, une nouveauté. Or, je suppose qu'on veut la liberté, surtout la liberté de la presse par laquelle et pour laquelle le peuple vient de remporter une

si étonnante victoire. Eh bien! toute monarchie nouvelle sera forcée, ou plus tôt ou plus tard, de bâillonner cette liberté. Napoléon lui-même a-t-il pu l'admettre? Fille de nos malheurs et esclave de notre gloire, la liberté de la presse ne vit en sûreté qu'avec un gouvernement dont les racines sont déjà profondes. Une monarchie, bâtarde d'une nuit sanglante, n'aurait-elle rien à redouter de l'indépendance des opinions? Si ceux-ci peuvent prêcher la république, ceux-là un autre système, ne craignez-vous pas d'être bientôt obligés de recourir à des lois d'exception malgré les huit mots supprimés dans l'art. 8 de la charte.

(La suite à demain.)

Marché de Namur du 12 août.			
	Fl.	Cts.	100 ^{es} .
Blé-froment roux, la rasière	9	50	42
Seigle.	5	71	25
Avoine	3	32	79
Pommes de terre d'été.	1	60	71
Beurre.	0	70	71

ANNONCES.

524.

AVIS.

Le sieur Donat Gerard, maître vitrier-encadreur, place St Aubain, n° 152, à Namur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de verres de toutes qualités pour croisées et pour estampes, qu'il vend et place au prix le plus modéré.

Il espère, par son activité et la beauté de ses marchandises, mériter de plus en plus la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer.

505. Très-belle rente à vendre de la main à la main.

Une rente de 313 florins 45 cents au capital de 9142 florins 85 cents due par privilège sur très-bonnes hypothèques située dans l'arrondissement de Namur, est à vendre de la main à la main.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurance, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

249. Plusieurs capitaux très-importans et autres à placer.

S'adresser à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurance, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

471. Plusieurs sommes de 1000 à 7000 florins à placer.

S'adresser à M. Franceschini, rue de Bruxelles, n° 3, à Namur, ou chez M. Tillieux, notaire, rue des Fossés-Fleuris.

474. Planches de sapin de Riga.

Le sieur Lesire-Misson a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir dans son magasin, établi rue Saint Nicolas, à Namur, un bel assortiment de bois de sapin et principalement 25,000 pieds environ de planches de Riga, sans nœuds et très-bien sciées de 5/4 de large sur un pouce d'épaisseur; les longueurs sont de 13, 14, 15, 17, 19 et 22 pieds.

Cette marchandise est de premier choix et d'une bonne qualité; le prix surtout en est très-modique.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.